



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2023_37
BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF**

L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....30
Pouvoir(s) :5
Votants :.....34

Conseillers présents : LÉZÉ Maryline, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, ERMINE Benoît, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal (départ avant le vote des délibérations), LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, CHABIN Nathalie, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BOULLIER Marine, AUBRY François, BRIAND Tony,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

DESNOËS Estelle a donné pouvoir à FOUIN Dominique,
DRIANCOURT Marc-Antoine a donné pouvoir à POMMOT Michel,
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,
PERTUISEL Roselyne a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves,
MASSE Stéphane a donné pouvoir à BURON Christelle,

Conseillers excusés :

MARTIN Alain, BODIN Freddy,

Conseillers absents :

PAULY-MOREAU Noémie, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène,

Secrétaire de séance :

POMMOT Michel

DELIBERATION N°DCM2023_37
Budget principal - Adoption du Budget Primitif

Rapporteur : Dominique FOUIN

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie Législative du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2311-1 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances ;

Entendu l'exposé du rapporteur

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget primitif principal 2023 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 9.638.922,85 € en section de fonctionnement et à 3.632.267,02 € en section d'investissement selon le détail par chapitre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses par chapitres

Chap.	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	2 362 227,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 056 900,00 €
014	Atténuation des produits	436 148,00 €
65	Autres charges de gestion courante	727 191,52 €
66	Charges financières	144 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	513 868,50 €
68	Dotations et provisions	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	511 863,38 €
042	Opérations d'ordre	361 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	515 724,45, €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 638 922,85 €

Recettes par chapitres

Chap.	Libellé	BP 2023
013	Atténuations de charges	100 000,00
70	Produits des services	713 675,00
73	Impôts et taxes	3 995 112,00
74	Dotations, subventions et participations	2 904 856,10
75	Autres produits de gestion courante	92 000,00
77	Produits exceptionnels	92 000,00
042	Opérations d'ordre	26 000,00
002	Excédent d'exploitation	1 715 279,75
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		9 638 922,85

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses par opérations

Op. / Chap.	Libellé	BP 2023
201	AMENAGEMENT VEGETAL	13 928,00
202	BATIMENTS	191 661,00
203	CIMETIERES	34 270,00
204	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	13 554,00
205	INFORMATIQUE TELEPHONIE	71 200,00
206	MATERIEL ET MOBILIER	78 950,00
207	MATERIEL TECHNIQUE	46 500,00
208	MOBILIER URBAIN AIRES DE JEUX	80 000,00
209	SERVICE INCENDIE	22 572,00
210	VEHICULES	30 000,00
404	EGLISES	70 000,00
406	MAIRIE CHATEAUNEUF	368 200,00
408	THEATRE DE VERDURE	343 000,00
409	THEATRE ST ROLAND	2 000,00
501	ATELIERS TECHNIQUES	1 350,00
502	ECOLE KIRIKOU BRISSARTHE	35 000,00
503	ECOLE LES COLIBRIS CONTIGNE	25 000,00
505	EQUIPEMENTS SPORTIFS	108 148,00
506	GUINGUETTE	20 000,00
509	MULTISERVICES CHERRE	438 182,51
600	AMENAGEMENT DES COMMUNES	70 000,00
601	CAMPING CAR PARK	5 000,00
603	RESERVES FONCIERES	75 820,00
604	RIVIERES ET PLAN D'EAU	16 192,00
700	ECLAIRAGE PUBLIC SIEML	165 882,00
701	VOIRIES	254 942,00
	S/Total OPERATION	2 673 351,51
16	Emprunts et dettes assimilées	387 000,00
204	Subventions d'équipements versées	47 100,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	30 000,00
27	Autres immobilisations financières	62 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 000,00
041	Opérations patrimoniales	20 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00
001	Déficit investissement	468 815,51
	s/Total HORS OPERATION	958 915,51
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 632 267,02

Recettes par opérations

Op. / Chap.	Libellé	BP 2023
201	AMENAGEMENT VEGETAL	3 060,00
202	BATIMENTS	1 777,00
408	THEATRE DE VERDURE	238 704,00
411	ROUTE DE CHEFFES CHAMPIGNE	19 252,00
509	MULTISERVICES CHERRE	379 329,02
700	ECLAIRAGE PUBLIC SIEML	2 942,00
701	VOIRIES	13 556,00
	S/Total OPERATIONS	862 625,86
10	Dotations fonds divers et réserves	1 108 360,51
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	157 562,04
021	Virement de la section de fonctionnement	515 724,45
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	361 000,00
041	Opérations patrimoniales	20 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	10 000,00
	s/Total HORS OPERATION	2 769 641,16
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 632 267,02

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 17 avril 2023

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 17 avril 2023

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 17 avril 2023

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.